

Conseil d'arrondissement du 30 novembre

Sur proposition de Danielle Simonnet et Laurent Sorel

Vœu relatif à la proposition de loi "Sécurité Globale"

Considérant l'adoption à venir dans le cadre d'une procédure accélérée de la proposition de loi «Sécurité Globale» qui est un pas de plus vers une remise en cause de nos droits démocratiques les plus fondamentaux,

Considérant l'article 21 qui autorise la transmission en temps réel des vidéos enregistrées par les caméras individuelles des policiers et gendarmes ouvrant ainsi la voie à la vidéosurveillance automatisée et à la reconnaissance faciale généralisée,

Considérant l'article 22 qui autorise la surveillance systématique de nos rues par drones,

Considérant l'article 24, qui même amendé à la marge sous la pression de la rue rend possible la pénalisation d'un an de prison et de 45000 euros d'amende la diffusion de « l'image du visage ou tout autre élément d'identification » de membres des forces de l'ordre en intervention,

Considérant que cet article est une remise en cause très grave de la liberté de la presse et du droit à la sûreté des citoyens,

Considérant que nombre de violences policières ont pu être dénoncées justement parce qu'elles ont pu être filmées, que si le Ministre Darmanin a pu s'inquiéter de la répression policière du campement d'exilés place de la République le 23 novembre, c'est précisément parce que des journalistes et des citoyens ont pu filmer les scènes,

Considérant l'élargissement du champ d'intervention des polices municipales dans le cadre d'une expérimentation de trois ans, permettant aux policiers municipaux de constater davantage d'infractions comme l'ivresse publique, la vente à la sauvette, les squats de halls d'immeubles, les tags ou encore l'occupation illégale d'un terrain communal,

Considérant l'article 4 qui prévoit la création du cadre légal permettant de doter Paris d'une police municipale de droit commun,

Considérant que plutôt que d'élargir les moyens de répressions, la ville de Paris devrait privilégier la prévention, le renforcement de la présence de travailleurs sociaux sur le terrain et la remise à plat de la doctrine du maintien de l'ordre,

Considérant la tribune de 33 personnalités dont Costa-Gavras, Lilian Thuram, Ariane Mnouchkine, qui ont pourtant voté Macron et qui tire la sonnette d'alarme sur cette proposition de loi en alertant que « Laisser faire cette atteinte à nos libertés et à nos droits, c'est installer ce dont l'extrême droite néo-fasciste rêve : un État autoritaire, où l'État de droit devient un État de police, criminalisant les mobilisations de la société et certaines revendications populaires »,

Considérant que plus d'une centaine d'associations, ainsi que l'ONU dénoncent les attaques aux droits fondamentaux des citoyen.nes et la normalisation de la surveillance généralisée de toutes et tous de la loi sécurité globale,

Considérant que la ville de Paris devrait rester fidèle à ses idéaux et s'opposer résolument au vote de cette proposition de loi et faire tout ce qui est légalement possible pour limiter son application sur son territoire,

Sur proposition de Danielle Simonnet et Laurent Sorel, le conseil du 20^e arrondissement :

- **exprime son opposition à la loi "Sécurité Globale",**
- **demande à la Mairie de Paris d'assurer un accompagnement juridique et une aide juridictionnelle aux manifestant.es et journalistes mises en causes sur son territoire,**
- **demande à la Mairie de Paris de prendre l'initiative de la création d'un réseau de villes protégeant la liberté d'informer sur leur territoire et les libertés démocratiques des manifestant.es et de l'ensemble de leurs habitant.es.**